



**Actus Agricoles** 

Stéphane Travert annonce la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnel à hauteur de 3M€ pour les apiculteurs impactés par les mortalités d'abeilles.

Ce dispositif, qui sera effectif d'ici fin septembre, prendra la forme d'une aide au renouvellement du cheptel apicole (aide à l'achat d'essaims). L'enveloppe consacrée à cette aide sera d'un montant de 3M€, indique un communiqué du ministère de l'Agriculture du 30 juillet. Les critères pris en compte pour l'attribution de l'aide sont en cours de définition, en lien avec les organisations professionnelles apicoles. Le dispositif sera articulé avec les aides déjà mises en place par les collectivités territoriales et notamment les Conseils Régionaux. Afin de répondre au besoin de trésorerie des apiculteurs touchés, une avance sera versée rapidement dès la demande effectuée, indique le ministère. Les apiculteurs auront ensuite jusqu'à la fin du printemps 2019 pour réaliser les achats d'essaims et transmettre les factures.

Cette décision fait suite à l'enquête qualitative menée par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) auprès des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sur les mortalités apicoles de l'hiver 2017/2018 et ayant mis en lumière une augmentation par rapport aux hivers précédents en Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Bourgogne-Franche-Comté principalement.

En complément, une enquête nationale quantitative est en cours auprès de plus de 50 000 apiculteurs. Réalisée par la plateforme nationale d'épidémio-surveillance en santé animale, son objectif est de recueillir les informations des apiculteurs quant au niveau des mortalités durant l'hiver 2017/2018 et leurs causes possibles. L'enquête en ligne reste ouverte jusqu'au mercredi 15 août inclus. Le Ministre incite l'ensemble des apiculteurs à y répondre, en suivant le lien : https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/EMHA\_2017-

2018/questionnaire.htm

source: https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/3m-pour-les-apiculteurs/